



**Conseil d'administration 2022-2023**  
**L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke**  
**AUTOMNE 2022 - Réunion # 2**  
**Judi 22 SEPTEMBRE 2022 à 16h00**  
**Rencontre en présentiel, Faculté de droit, UdeS**

**PROCÈS-VERBAL**  
Séance ordinaire

**Présences:**

Émilie Bélanger

Valérian Hébert-Ferrat

Camille Méthot

Lilian Létourneau

Nikie Boillat-Proulx

Sacha Vincent

Karim Tendjaoui

Émilien Boudreau

Louis Dupéré

Kevin Contant-Holowatyj

**Observateurs :**

Audrina Minville

Rose Beauséjour

Frédérique Garant

Matis Rousseau

Rose Beauséjour

Mathieu Nobert

Justine Plesant

Alice Lavoie

Thomas Blackburn-Boily

1. Ouverture de la séance;

La séance est déclarée ouverte à 16h10

2. Désignation du Praesidium et du Secrétariat ;

**Émilien Boudreau propose Sophie Martel au Présidium et Matis Rousseau au secrétariat.**

**Lilian appuie.**

**AU.**

3. Constatation du quorum et de la régularité de la séance;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

**Sophie Martel propose l'adoption de l'ordre du jour.**

**Émilien appuie.**

**AU.**

**Karim Tendjaoui propose que Mathieu Nobert, Saïd Kassabie et Thomas Blackburn-Boily puissent prendre la parole, puisque ce sont des personnes externes.**

**Émilien appuie.**

**AU.**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de [w CA-#1 A2022-Procès Verbal .docx](#) ;

**Camille Méthot propose l'adoption du procès-verbal.**

**Émilie Bélanger appuie.**

**AU.**

6. Remplacement membre de la commission des RG;

**Émilie Bélanger** : Au dernier CA, on a élu des membres du CA à la commission de révision des RGs. Personne d'autre ne voulait le faire, donc je me suis proposée. Par contre, Kevin m'a approchée pour me remplacer, à cause de la charge lourde de mon poste de présidence.

**Émilie Bélanger propose Kevin Contant-Holowaty en tant que membre de la commission des règlements généraux en remplacement de moi-même, la présidence.**

**Camille Méthot appuie.**

**AU.**

7. Demande de subvention colloque 2023 - [w Colloque-2023-Justification-cotisation.docx](#) ;

**Frédérique Garant** : J'ai fait parvenir un document que j'ai moi même confectionné, suite à un travaille continu depuis août dernier, qui illustre la justification de la demande de subvention pour le colloque 2022 présentée aujourd'hui.

**Émilien Boudreau propose un temps de lecture de 7 minutes.**

**Camille Méthot appuie.**

**Émilien Boudreau** : Je trouve qu'il y a des bons arguments, par contre il n'y a pas beaucoup de données. Ce serait pertinent d'avoir plus de détails. Il pourrait être bien d'avoir le plan de commandites. On n'a pas beaucoup d'informations concernant les années précédentes. Est-ce qu'on aurait une idée du montant de réduction du billet entre celui de l'an passé et celui de cette année?

**Frédérique Garant** : Le prix des billets l'année passé était un peu plus bas que cette année. La cotisation permet justement de réduire le coût des billets, qui aurait été beaucoup plus grand encore cette année. J'ai envoyé la copie budget à Camille.

**Camille Méthot** : Je vais faire le transfert à l'instant au CE.

**Émilien Boudreau**: Les billets sont-ils plus cher que l'an passé?

**Frédérique Garant** : L'année dernière, selon l'exec de ULaval, les billets individuels étaient de 160\$ pour des chambres à 4 et 200\$ pour les chambres de deux et deviennent 195\$ pour des chambres à 4 et 230\$ pour des chambres à deux.

**Sacha Vincent:** Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord, mais je ne comprends pas d'où vient l'augmentation? Je comprends que ça fait plusieurs années, mais en ce moment il manque d'information. Les services semblent réduits comparativement au prix qui augmente.

**Samuel Fecteau :** Le gros problème, c'est que les prix n'ont pas été indexés depuis 10 ans, peu importe ce qu'on fait avec le montant. J'aimerais que le conseil d'administration regarde la manière dont c'est organisé, et que le niveau de sophistication soit le même que quand nous on va l'organiser. Je crois que le double en 10 ans est lié à l'augmentation du prix des services.

**Camille Méthot :** Absence de budget pour l'édition de l'année dernière, du côté de l'UDEM c'est problématique, il y a aucun budget pour faire un suivi et on ne sait pas ce qui s'est passé l'année dernière avec notre 2000\$. On devrait avoir accès au budget final de l'an dernier.

**Nikie Boillat-Proulx:** Pour nous, on doit décider si on donne 2000\$ de plus ou non, donc on ne peut pas changer comment ça a été fait.

**Kevin Contant:** Je ne suis pas encore à l'affût de tout, mais est-ce que la FEDEQ c'est une organisme externe ou c'est chaque association qui s'interchange l'organisation?

**Frédérique Garant :** Une université doit prendre la charge complète de l'organisation du colloque à chaque année. Malgré que les associations soit comprises sous l'entité FEDEQ, celle-ci ne se charge en rien de l'organisation des Colloques. La tâche revient à l'université organisation complètement. Il y a une liste d'associations et l'ordre est suivie en fonction de ce qui est établi.

**Pierre-Alexandre Chagnon :** Est-ce qu'on peut donner 2000\$ ou c'est 4000\$ ou rien?

**Frédérique Garant :** Je dois vérifier avec l'exécutif de Uval, je crois qu'il y a moyen de vérifier avec si on peut participer quand même avec une cotisation de 2000\$. Par contre, comme expliqué dans le document que vous avez consulté, je tiens à remettre en garde les administrateurs que si nous donnons une cotisation moindre à ce qui est demandé par l'université organisatrice, ça vient avec son lot de conséquences pour l'avenir de l'UdS et nos relations avec les autres facultés. Il y a un certain malaise si on donne juste 2000\$, et on sera peut-être mal prit lorsque nous on va l'organiser.

**Émilien Boudreau:** Nous sommes nombreux au Colloque. Aujourd'hui, l'objectif est de déterminer si on accorde le montant ou non. Par contre, on pourrait mettre sur pied un comité où on évalue les détails de l'évènement. On pourrait collecter l'information directement auprès des membres du CA.

**Matis Rousseau :** L'idée d'aller chercher plus de renseignements selon moi serait assez dangereux. Ne pas accorder le montant pour une expérience qui rejoint autant d'étudiants et

qui est exceptionnelle pour ces derniers. Surtout qu'un jour on va devoir l'organiser, il serait dommage dans les prochaines années de manquer de fonds car cette année nous avons décidé de ne pas investir. On ne peut pas changer ce qui a été fait les années précédentes mais c'est normal que le montant change à un certain point.

**Émilien Boudreau** : Pas d'accord, on a une responsabilité de poser des questions. On a déjà fait ça. Je pense que créer un sous-comité ou une commission n'empêche pas le fait que c'est sûr que ça devrait être indexé et transféré aux autres universités. Selon moi, la préposition d'en ce moment n'est pas adéquate et on doit appliquer le même standard autant à nos comités qu'au colloque.

**Thomas Blackburn**: Je suis content de voir que les administrateurs sont exigeants envers la Colloque. En ce qui concerne les augmentations, il n'y en a pas eu depuis plusieurs années à l'université. En ce qui concerne le budget, c'est normal que le budget n'est pas totalement clair, mais on a l'ordre de grandeur de l'évènement. On a plein de fonds qu'on va donner aujourd'hui, mais auquel vous aussi vous n'avez pas totalement l'idée du budget. Est-ce que c'est grave? Je pense pas. Le Colloque c'est une activité annuelle. Le 4000\$ on n'a pas à se demander s'il va être utilisé, car on sait que oui. Les prix des billets vont être réduits. Il y a la commission des RG qui peut venir changer cela: l'an passé ça a été moins cher, car l'an passé il y avait des gens qui avaient des contacts avec l'hôtel. Gardez trois choses en tête: Inflation, Idée, Inclusion. Inflation: il y a une bonne inflation qui survient cette année, surtout dans l'évènementiel. Il y a une mise à jour à prendre en considération, il faut penser à l'indexer pour les prochaines années. Idée: les gens d'ULaval ont de bonnes idées, il gère intelligemment l'argent. Il y a de la compétitivité, il y avait beaucoup de gens de l'UdeS l'an passé. Non seulement, une bonne partie de l'argent va à nous, mais il faut se dire qu'il faut continuer de donner de l'argent à cette activité pour la garder en vie. Inclusion: Si on donne 2000\$ de plus c'est pour que plus de personnes puissent y aller. Il y a trop de personnes qui veulent y aller. On a une tâche qui est d'inclure le plus de monde possible dans les activités. C'est de notre devoir de diviser l'argent où ça a du bon sens et le Colloque est l'activité idéale. En ce moment, on a 23000\$ alors on ne doit pas avoir peur d'en donner à la communauté étudiante. Ça ne mettra pas l'AGED en péril et ça permettra de garder une bonne relation avec les autres universités. Ça va être à Sherbrooke dans deux ans.

**Émilien Boudreau propose d'accorder un montant initial de 2000\$ et de réserver un 2000\$ additionnel sous condition de former une commission qui sera chargée d'évaluer les détails de la demande. Émilien Boudreau propose que Frédérique Garant siège d'office sur la commission et que 2 autres membres du CA sont élus pour siéger.**

**Valérian appuie.**

**Frédérique Garant** : Juste réitéré le fait, comme mentionné dans le doc fournit, pour qu'il n'y a pas de budget final pour tous les colloques précédents, incluant celui de l'année dernière. On a seulement accès à des budgets provisoires. Je ne vois donc pas l'intérêt de former un sous-comité pour se pencher sur la question. Ça fait déjà un bon moment que je regarde la situation, avec

Uaval et de mon côté également, et je crois que l'information que j'ai réussis à aller chercher et que je vous présente aujourd'hui est très étoffée et nous permet de prendre une décision à la lumière de ce qui est disponible.

**Pierre-Alexandre Chagnon:** J'inviterais à abattre la proposition. Tant qu'à budgéter un 2000\$ et de s'en réserver un autre, aussi mieux accorder le 4000\$ aujourd'hui sous cette case particulière. Dans le meilleur des mondes, on obtient plus d'information ou la facture se verra réduite, mais je pense que la somme de 4000\$ est bien justifiée dans les circonstances.

**Pierre-Alexandre Chagnon demande le vote.**

**Valérian Hébert-Ferrat :** Selon l'inflation que je viens d'observer, pour 2000\$, ce serait 2500\$, donc 500\$ d'augmentation. Donc de justifier cette hausse seulement par l'inflation c'est exagéré. Donc, on baisse les services pour un plus gros pris? Je ne comprends pas comment ce n'est pas justifié. Si on accorde 4000\$, on ne se reposera pas la question. Donc, il faut décider maintenant.

**Émilien Boudreau:** Si c'était nous qui organisons l'événement cette année, je ne pense pas qu'on serait à l'aise de demander une telle augmentation auprès des autres universités. Je sais que les autres universités ont déjà accordé le montant, mais j'inviterais les administrateurs à ne pas accorder 4000\$ pour l'instant pour s'assurer de respecter les comités à qui on demande de présenter des demandes de budgets stricts. On a un mot à dire sur comment c'est organisé et où notre argent va. Par contre, on pourrait accorder le montant de 2000\$ comme auparavant.

**Kevin Contant-Holowatyj** Quand est-ce que nous devons faire le virement ? Jusqu'à quel moment on a pour l'envoyer.

**Frédérique Garant:** Ça fait déjà vraiment un moment qu'on travaille là-dessus, soit depuis mi-août dernier. Petit point d'information également, je ne vous ait pas présenté le point avant puisque qu'il a été difficile et long d'aller chercher l'information auprès d'ULaval pour justifier une telle augmentation, et de se faire ma propre tête sur la question avant de vous la présenter officiellement. La demande officielle de faire le virement à été faite il y a deux semaines, il faudrait donc faire ça le plus rapidement possible.

A : 1

P : 3

C : 7

La proposition est battue

**Nikie Boillat-Proulx propose d'accorder le 4000\$ et qu'une demande soit faite à la FEDQ pour qu'un budget soit tenu cette année et pour les prochaines années afin de conserver un contrôle sur les dépenses du colloque.**

**Lilian Letourneau appuie.**

AU.

**Camille Méthot :** On doit s'assurer de ne pas reproduire les erreurs du passé.

8. Dérogation à l'article 101 des règlements généraux de l'AGED;

**Émilien Boudreau :** Tel que présenté au dernier CA, on est en retard sur nos taxes donc la comptable ne peut pas terminer les états financiers, donc je ne peux pas les montrer aujourd'hui. Pour me donner un mois de plus, jusqu'à la fin du mois d'octobre, pour payer les taxes et vous les présenter ensuite.

**Émilien Boudreau propose de déroger à l'article 101 des règlements généraux de l'AGED afin de donner un mois de plus pour payer les taxes, finaliser les États financiers et les présenter au Conseil d'Administration.**

**Karim Tendjaoui appuie.**

AU.

9. Adoption et discussions du budget annuel de l'AGED 2022-2023;

**Pierre-Alexandre Chagnon :** D'abord, on essaye d'éviter l'ingérence dans les comités, on souhaite laisser les comités gérer leur propre budget et activités. Il y a un assez gros montant pour les demandes en cours d'années. Ce n'est pas parce que certains comités se sont fait accorder moins qu'ils ne pourront pas faire de demande de subvention en cours d'année

**Sophie Martel:** Pour les admins qui n'étaient pas présents lors de la dernière rencontre, une commission s'est créée pour sauver du temps en CA. Ce que les admins ont fait et vous présente aujourd'hui a été bien pensé et argumenté. Une vingtaine d'heures ont été passées sur le projet jusqu'à présent, l'objectif étant de ne pas en repasser un autre aujourd'hui. J'invite donc les administrateurs à prendre ce point en compte.

**Émilien Boudreau :** Pour reprendre le point de Pierre-Alexandre, on a été plus strict, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'argent. Par contre, ce n'est pas un fond à être utilisé à outrance. Il faut des bonnes raisons ou des imprévus pour faire des demandes en cours d'années. On doit y penser deux fois avant de faire des demandes en cours d'année.

**Sophie Martel :** Habituellement, on donne un temps de lecture, puis un administrateur demande d'adopter en bloc certains comités, ou d'adopter tout en bloc, et d'en retirer quelques uns individuellement.

**Sacha Vincent propose un temps de lecture de 20 minutes.**

**Camille Méthot appuie.**

**AU.**

**Émilien Boudreau :** Je vais faire un survol rapide du document. Les comités qui ont indiqué qu'ils avaient des commandites, on ne les a pas pénalisés. Les comités pour lesquels Matis est allé chercher une commandite, on a fait comme s'ils n'avaient pas eu de commandite, on a pris leur demande, et on a soustrait l'argent qui a été cherché en commandite par les execs.

**Frédérique Garant :** Je vais prendre un comité en exemple pour illustrer mon questionnement. Si on prend par exemple le comité Coupe Face-à-Face, de ce qui est expliqué dans le budget, considérant qu'il y a fortes probabilités pour ce comité là d'aller chercher des commandites, automatiquement aucun montant n'est accordé en subvention de l'AGED. Cependant, certains autres comités ont accès à et une subvention de l'AGED, et un montant en commandites. Qu'est qui distingue les deux cas?

**Émilie Bélanger :** Dans l'onglet demande de subvention, dans le dossier envoyé, il manque le comité droit de la jeunesse. Y a-t-il une raison?

**Émilien Boudreau :** Elle avait initialement été oubliée, mais on l'a vu et finalement traité comme tout autres comités, c'est seulement pour ça.

**Louis Dupéré :** Par rapport aux RG, j'ai l'impression que 10 min par case budgétaire ce n'est pas beaucoup pour certains comités. Considérant que certains comités n'auront pas de discussion, je pense qu'on devrait allouer plus de temps.

**Saïd Kassabi :** Cette disposition a été adopté dans le but de réduire la durée du CA. Par contre, si après 10 min, les admin ne sont pas d'accord, il va y avoir un autre 20 min alloué pour en débattre.

**Lilian Létourneau :** Au lieu de passer case par case, pourquoi on fait pas juste adopter ce qu'on veut adopter en bloc, et s'arrêter sur celles à discuter selon l'intérêt des admins présents pour passer le 10minutes en question? J'ai l'impression qu'on perdrait juste du temps autrement.

**Sacha Vincent :** C'est ce qu'on était supposé faire l'année passée, mais au final toutes les cases étaient sorties de la proposition, c'est la raison pour laquelle on va y aller une par une.

**Émilien Boudreau :** Puisqu'il y a eu un 4000\$ d'accordé, on va retirer 2000\$ du budget pour les demandes en cours d'années. En effet, 2000\$ supplémentaires ont été accordés au colloque. On calcule l'encaisse en date du 1er mai, à ça on soustrait le déficit projeté en ..... le montant restant est 21,480\$



**Pierre-Alexandre Chagnon** : Ça arrive jamais, je pense pas que ça arrive non plus. Le fond restant, concrètement, on l'a mis dans une case \*\*\*PA corrige plz\*\*\*

**Émilien Boudreau** : C'est un budget assez pessimiste. On prévoit que l'argent pour les réfugiés revienne dans nos comptes, puisqu'il n'y a pas de réfugiés présentement. Il y a plein de détails qui font en sorte que le budget est plus pessimiste.

**Sacha Vincent** : Les comités n'ont pas de compte en banque, même si on a budgété un certain montant, Emilien paye directement avec le compte de l'AGED, ce qui fait en sorte que si un comité n'utilise pas l'entièreté du montant demandé au budget en début d'année, le montant reste simplement dans le compte en banque de l'AGED pour les années suivantes.

**Émilien Boudreau** : On a une idée de fond d'initiative qu'on va vous présenter, et FEDQ de 4000\$ dans le budget. On va faire point par point, juste à vous manifester si vous voulez sortir un point du bloc et en discuter.

**La plénière est ouverte à ...**

**La plénière est fermée à 18h29**

**Lilian Létourneau** : J'ai l'impression que certaines personnes seraient touchées plus en tant que membre qu'en tant qu'administrateurs. Je ne trouverais pas ça juste que certains comités aient plus de visibilité que d'autres juste parce que certains membres du CA sont sur ces comités. Jusqu'à présent tous les comités ont eu une chance égale de justifier leur demande via leur demande de subvention. Je crois que d'empêcher certaines personnes de s'exprimer sur des points litigieux concernant les comités sur lesquels ils siègent seraient une bonne chose et permettrait une représentation équitable de tous les comités.

**Sacha Vincent** : Par exemple, si je prend casino, même si je suis dans le comité, c'est aussi pour parler du comité en général, des commandites, et ajouter des informations en général. Je pense donc que c'est important de pouvoir discuter et comparer malgré le fait que je suis dans le comité.

**Sophie Martel** : Simplement pour aviser que si quelqu'un veut proposer un temps de souper X, il est le bienvenu.

**Camille Méthot** : Les coordo n'ont pas été invité, mais puisqu'il y a des administrateurs qui sont dans des comités, ces comités qui ont des administrateurs seraient donc avantagés par rapport aux autres comités, puisqu'ils sont représentés aujourd'hui.

**Louis Dupéré:** J'ai l'impression que la proposition ne va pas dans le sens du point de conflit d'intérêt soulevé plus tôt. J'inviterais à battre la proposition. Également, personne n'est empêché de venir assister au CA, à la base.

**Sophie Martel:** Je souhaite dire aux administrateurs, tous le CE a un comité attribué, donc chaque comité est représenté.

**Émilien Boudreau :** Je pense que chaque membre du CE qui sont présents devrait déclarer son conflit d'intérêt. Les coordo ne peuvent pas parler selon les RG. Donc, parler des membres des comités qui sont administrateurs serait contre le l'objectif des RG qui s'appliquent en l'espèce.

**Karim propose rétroactivement de sortir de la plénière.**

**Camille Méthot :** Malgré que tous les execs soient là et attribué à un comité, reste qu'ils n'ont pas de droit de vote pour autant. Je souhaite juste mettre ça en lumière.

**Sacha Vincent :** Je comprends tous les points, et je comprends qu'on essaye d'éviter les débats, mais c'est pas parce que tu fais partie du comité que tu vas seulement apporter des points en tant que membre du comité, et non en tant qu'administrateur qui représente l'AGED. Oui, on veut essayer d'aller rapidement, mais je ne pense pas que ça devrait empêcher les gens de débattre parce que c'est pour ça qu'on est ici. On doit représenter les membres donc on doit pouvoir parler et amener des points qui pourraient être pertinents bien qu'on soit dans un comité. Je ne pense donc pas qu'on devrait empêcher des administrateur de parler juste parce qu'ils s'impliquent.

**Valérian Hébert :** Tous les coordos ont eu la chance de donner leur opinion, tout le monde était invité aux rencontres du comité budget. Je pense aussi que vous devriez accorder de la confiance à la commission budget, qui a recueilli l'ensemble de l'information permettant de prendre une décision éclairée.

**Pierre-Alexandre Chagnon propose de permettre aux administrateurs en conflit d'intérêt de parler, mais pas de voter, en vertu de l'article 42 des règlements généraux**

**Émilien Boudreau :** Ce n'est pas réaliste de faire une invitation sur le groupe de l'AGED, puisque la commission budget deviendrait un CA budget. Tous les comités ont été contactés individuellement par la commission. Je ne suis pas à l'aise pour limiter le droit de parole. Par contre, les RG ont été adoptés spécifiquement pour s'assurer que le genre de chose qui se passe en ce moment n'arrive pas. Je pense que c'est important qu'on puisse faire des points d'informations en fonction de son comité devrait être permis, mais pas de défendre le comité.

**Sacha Vincent:** Interdire aux gens de parler straight up pendant que c'est leur point de comité, c'est n'est pas correct. Je comprends les points amenés, où est-ce que tu mets la ligne entre

débattre pour son comité. La ligne va devenir très très grise et à un moment donné ça devient un peu inutile.

**Pierre-Alexandre Chagnon demande le vote**

**A : 1**

**P : 6**

**C : 4**

**La proposition est acceptée**

**Pierre Alexandre** : J'invite les administrateurs à apposer des arguments concrets, et pas pour aller chercher des cennes

**Camille Méthot propose l'ouverture d'une plénière.**

**Lilian Létourneau appuie.**

AU.

**Émilien Boudreau propose l'adoption en bloc du budget 2022-2023 de l'AGED, tel que décrit par le fichier Excel annexé au présent procès-verbal, par la description des cases 2 à 63 et par la déclaration de conflit d'intérêt suivant la description.**

**Camille Méthot appuie.**

AU.

10. Projet de réforme - Procès-verbal  **Projet de réforme - Procès verbaux** ;

**Camille Méthot propose un temps de lecture de 1 minute 30 pour le projet de réforme.**

**Valérian Hébert-Ferrat appuie.**

AU.

**Samuel Fecteau**: La réforme vise à uniformiser les 3 instances : AG, CA, CE qui ont des procédures disparates dans la mesure des publications des délibérations à chacun des niveaux. Donc, on a voulu éclaircir le tout. À 63.2 ce sont les PV nonadoptés, qui viennent donc pallier la lacune de l'accès. La révision des PV doit être faite par ceux qui ont besoin de corriger leurs interventions, et seront publiés lors de leur adoption.

**Karim Tendjaoui** : Est-ce que ça veut dire que c'est secret en attendant la publication?

**Samuel Fecteau** : Les personnes ayant accès au PV avant son adoption sont seulement les gens ayant pris part aux discussions, afin qu'elles corrigent leurs propos. Tout ça dans l'optique que les gens puissent corriger leurs interventions avant que le grand public y ait accès.

**Sacha Vincent** : Je ne suis pas d'accord que le CA mette ses PV sur la page de l'AGED. Je suis d'accord que les membres devraient pouvoir y avoir accès, mais sur le site de l'AGED, ce n'est pas que les membres, mais tout le monde qui y ont accès. Donc, les personnes qui veulent les PV du CA doivent nous contacter.

**Samuel Fecteau** : Le but qu'on souhaite rechercher, c'est le maximum de transparence comme message officiel aux membres. Pour atteindre ce but là, il faut donc le publier. Je pense que la crainte ici est que le PV soit accessible au grand public, cependant de l'envoyer seulement aux membres, par exemple via un courriel, n'enlève pas la possibilité que les gens puissent le diffuser malgré tout à l'externe par la suite.

**Camille Méthot** : Il va avoir une copie du PV. Il va y avoir une copie qu'on rend accessible aux personnes voulant modifier leurs interventions et une copie sans les interventions modifiées. Pour le public, il faut une transparence du CA et je trouve important de les partager pour que les membres en aient accès, et cela manque de transparence si on doit savoir qui les consulte. De les poster sur le site internet, c'est pas tout le monde qui va les consulter. De les envoyer par courriel aussi ça ne causait pas problème. Les huis-clos sont aussi utiles pour des sujets plus sensibles.

**Émilie Bélanger** : Concernant la valeur officielle, si quelqu'un arrive à modifier un PV, l'article sert à expliquer qu'il n'a pas de valeur. De plus, nous avons considéré le point que tout le monde y avait accès, mais nous nous sommes dit que le PV pouvait, dans tous les cas, être modifié et partagé à des personnes externes.

**Kevin Contant** : J'inviterais les admins à voter en faveur du projet de réforme. C'est quelque chose qui se fait de manière commune dans les autres associations. L'option du huis clos reste toujours disponible dans la mesure où c'est des sujets qui sont un peu plus sensibles. Par souci de transparence, l'association est mieux de publier les PVs. Dans la mesure où on a rien à cacher, c'est mieux comme ça.

**Kevin Contant propose qu'on adopte le projet de réforme tel que proposé dans l'ODJ.**

**Camille Méthot appuie.**

**Sacha Vincent** : Il n'y a pas d'entreprise qui mettent leur PV public pour tout le monde. Il y a plusieurs autres façons de le rendre disponible seulement pour les étudiants.

**Émilien Boudreau** : La 2eme partie de 63.3, je ne la comprend pas.

**Samuel Fecteau** : elle signifie qu'on est pas obligé de faire un verbatim. On souhaite reprendre l'idée du propos, pas les mots exact

**Camille Méthot** : Je suis d'accord que c'est un point important. Par contre, le portail, intranet, etc, appartient à la faculté, pas à l'AGED. Les mesures qu'on peut mettre en place pour que ce ne soit que les étudiants y aient accès prendraient beaucoup de temps et d'efforts pour les bénéfices que ça apporterait. Le site de l'AGED est facile et accessible. On ne veut pas que ça devienne lourd.

**Frédérique Garant** : Je ne suis pas trop certaine de saisir l'enjeu de rendre le PV accessible à tous sur le site internet de l'AGED. Êtes vous capable de résumer les raisons qui seraient en défaveur d'un tel move?

**Camille Méthot** : Je pense que ça dépend plus de l'accessibilité.

**Sacha Vincent** : On engage notre responsabilité en étant administrateur.

**Valérian Hébert-Ferrat**: On prend des décisions importantes au niveau légal et financier. Je pense donc que ça pourrait nous nuire dans le futur dans l'éventualité d'un potentiel litige. C'est de rendre l'information privilégiée trop accessible trop facilement.

**Samuel Fecteau** : On est une organisation à but non lucratif. Je comprends qu'une entreprise ne publie pas ses PV, mais notre association a un but différent. Pour ce qui est des plateformes facultaires, je ne pense pas que la faculté va prendre la responsabilité de l'ensemble de ces documents. Je pense qu'il faut être réaliste. À mon avis, le fait que ce soit publié dans un espace public, l'impact que ça aura sera plus que mineur. On peut faire la comparaison avec les AG, qui prennent des décisions qui ont encore plus d'impact, et personne ne se pose la question si c'est correct ou pas de le rendre public.

**Kevin Contant pose la question préalable.**

**Lilian Létourneau appuie.**

**P : 10**

**C : 1**

**A : 1**

**P : 8**

**C : 2**

**La proposition est accepté à majorité**

**Valérian Hébert-Ferrat et Sacha Vincent souhaitent inscrire leur dissidence**

## 11. Projet de réforme - Candidature Projet de réforme - Candidature par session (CE)

**Camille propose une lecture d'une minute 30 secondes afin de prendre connaissance du document ci-joint.**

**Émilie Bélanger** : Ce projet-là est dans le but de laisser l'opportunité aux candidats absents du campus de se présenter sur un poste. Cela est dans le but qu'une personne très qualifiée ne soit pas dans l'impossibilité de se présenter parce qu'il n'est pas sur le campus pendant une session. Par exemple, si une personne A se présente pour une ou 2 sessions, et qu'une personne B se présente pour toute l'année, et qu'une personne C se présente pour aussi toute l'année, Si A gagne l'élection, les autres sessions qu'elle ne peut combler seraient remises au 2ème meilleur candidat. De plus, si une personne peut se présenter pour toute l'année, il a l'obligation de se présenter pour toute l'année.

**Sacha Vincent** : Je comprends que le trésorier ne peut être changé en cours d'année, mais je pense que le responsable aux affaires professionnelles non plus.

**Camille Méthot** : On avait eu beaucoup de feedback au niveau du poste de trésorerie. Le but est de pas d'empêcher le monde de se présenter, mais plutôt de donner la chance à tous.

**Karim Tendjaoui** : Est-ce que les candidatures jumelées existent encore, ou ils n'existeraient plus

**Émilie Bélanger**: Oui, il est toujours possible de présenter une candidature conjointe.

**Karim Tendjaoui** : Est-ce qu'il faudrait que ce soit les deux premiers? Ou les deux personnes peuvent se présenter ensemble?

**Émilie Bélanger** : Ils doivent gagner séparément.

**Sacha Vincent propose l'adoption de la réforme avec un amendement pour que l'article se lise "Il est possible pour une personne de soumettre sa candidature pour certaines sessions seulement, sauf pour les postes de Trésorerie et de Responsable aux affaires professionnelles."**

**Camille Méthot appuie.**

**AU.**

## 12. Projet de réforme - Dissidence Projet de réforme - Dissidence

**Camille Méthot propose 30 secondes de lecture.**

**Samuel Fecteau :** L'enjeu est le fait que, lors de la tenue d'un vote secret, on veut éviter de protéger le caractère secret. On veut éviter qu'il y ait une surenchère du rejet de la proposition. On évite donc la dissidence dans le cadre d'une vote secret, mais en donnant la possibilité de donner sa dissidence pour un motif financier. Ensuite, que tu sois pour ou contre, on a pas besoin de savoir les raisons, tu fais juste à poser le fait que tu es pour ou contre.

**Saïd Kassabie :** Faites attention, puisque cette disposition pourrait causer des problèmes. Dans la Charte des droist, s'il y a de la discrimination, les administrateurs sont personnellement responsables de la décision. En donnant sa dissidence, ça permet d'exclure sa responsabilité du vote.

**Valérien Hebert-Ferrat :** Je ne m'éterniserai pas. Je pense que limiter cette disposition aux votes financiers serait un problème, on devrait pouvoir le faire pour tous les types de vote.

**Camille Méthot :** Dans cet ordre là, je compte plus tard ajouter au motif financier le motif juridique. Je pense que c'est un motif important. De plus, vu la sur-utilisation de la dissidence pour des raisons non compatibles avec l'outil, il est vraiment important d'encadrer.

**Sacha Vincent :** J'ai l'impression que si on dit que la dissidence c'est pour le juridique et le financier, ça revient à la définition même. Je pense que d'empêcher une dissidence, c'est d'enlever un certain droit qu'un administrateur devrait avoir.

**Émilie Bélanger:** Pour faire du pouce sur l'idée de camille, pas que je suis en désaccord avec le point du motif juridique. Le truc qui a été soulevé par Gabriel Tremblay entre autres, c'est que le motif juridique peut tout englober au final. C'est selon nous trop large, et ça vient pas régler le problème qu'on essaie de régler de par le projet de réforme. De plus, pour répondre au point de Sacha concernant le fait que la dissidence implique nécessairement le fait de ne pas avoir a justifier, le but de l'article est de limiter l'utilisation abusive de la dissidence, et le but de rajouter le fait qu'on a pas besoin de motiver celle-ci, c'est pour reclarifier le concept à tous.

**Karim Tendjaoui:** Je trouve que c'est important de protéger le vote secret. C'est assez facile, surtout quand il y a dissidence, de deviner qui a voter pour quoi. J'invite donc les administrateurs à voter pour la réforme, mais je suis ouvert aux amendements.

**Karim Tendjaoui propose de voter en faveur du projet de réforme.**

**Pierre-Alexandre Chagnon:** J'invite à battre la proposition. Je ne suis pas à l'aise de priver des gens de la dissidence et de laisser entre les mains de qui le veut le rôle de juge de cette dissidence.

**Louis Dupéré :** J'inviterais à battre la proposition aussi.

**Camille Méthot:** comme tout bon rg, ça vient qu'il y a eu un problème initial. Au niveau de la dissidence, on a eu un vote secret ou il y a eu une dissidence avec motivations inscrites. Ça a soulevé des questionnements et désaccords chez les admins, d'où l'idée de travailler le rg sur le sujet. En ce moment, on nous renvoie quelque chose pour nous le renvoyer.

**Matis Rousseau :** Selon moi, la dissidence est un processus important pour le processus démocratique du conseil d'administration. Si je serais administrateur, je ne serais pas à l'aise, de ne pas pouvoir faire ma dissidence, c'est pas comme si en plus le vote secret était à l'unanimité. Une personne qui veut donner sa dissidence devrait pouvoir le faire en tout temps. On ne devrait pas encadrer toutes les pratiques des admins avec des RG, selon moi.

**Émilien Boudreau:** juste pour savoir, ça s'appliquerait aux admins et aux execs.

**Émilie Bélanger:** Non, juste aux admins.

**Émilien Boudreau:** Pourquoi ?

**Émilie Bélanger :** Parce que le problème s'est présenté au Conseil d'administration.

**Émilien Boudreau:** Tel que présenté précédemment, il faudrait quelque chose qui est moins précis et interdictoire. Je pense qu'on devrait avoir un article qui se présente plus comme une définition de la dissidence et non pas comme une consigne. Ensuite, si quelqu'un agit à l'encontre de cette consigne, on pourra le critiquer sur la base de cette définition. Mais d'enlever le droit de dissidence à une personne dans une situation de vote secret, c'est un abus de notre pouvoir selon moi.

**Sacha Vincent :** Je ne pense pas que c'est une question de reformuler l'article. On pourrait tenter de sensibiliser les administrateurs à la place, et non d'interdire ce droit aux administrateurs.

**Camille Méthot :** Je vous remercie tous d'avoir amené vos points, **je propose maintenant qu'on mette le point en dépôt** pour que la commission travaille le tout selon ce qui a été amené aujourd'hui.

De consentement Karim retire la proposition initiale.

**Émilie Bélanger appuie.**

**AU.**

13. Projet de réforme - Comité Promo état financier  **Projet de réforme - Comité Promo** ;

**Émilie Bélanger :** Je propose le point directement. Ça a déjà été adopté en AG cet été. La seule modification est l'utilisation d'une écriture épiciène.



**Émilie Bélanger propose l'adoption du projet de réforme du comité promo**

**Camille Méthot appuie.**

**AU.**

14. Projet de réforme - responsable de programme  
☰ **Projet de réforme - Comités de programmes (Nombre de représentants COOP et MBA) ;**

**Émilie Bélanger propose un temps de lecture de 1 minute**

**Camille Méthot appuie.**

**Émilie Bélanger:** Comme vous avez pu lire, c'est une modification concernant les représentants de classe et de programme. Ça revenait souvent à être la même personne pour les deux postes, c'est un peu caduque d'avoir deux postes pour la même personne. C'est des élections pour rien. Codifier le tout sauverait du temps et serait plus efficace. Ça a été accepté en ag, j'amène le point aujourd'hui pour la ratification.

**Camille Méthot propose l'adoption du projet de réforme - Comités de programme**

**Karim Tendjaoui appuie**

**AU.**

15. Café AJJS

**Saïd Kassabie :** AJJS (Association des jeunes juristes de Sherbrooke) ils avaient une machine à café, comme celle de l'AGED. Puisqu'ils ont déménagé de local et qu'ils n'ont plus d'espace, il reste du café et tasses à donner, si ça vous intéresse.

**Louis Dupéré propose qu'on accepte la donation de Saïd en ce qui a trait à tout ce qui est caféiné.**

**Karim Tendjaoui appuie**

**AU.**

16. Varia

16.1. Front étudiant d'action climatique

17. Levée de la séance.

**La séance est levée à 21h22**